



CANADA

Débats du Sénat

3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE • VOLUME 147 • NUMÉRO 83

LE RACISME AU CANADA

Interpellation—Suite du débat

Discours de

l'honorable Claudette Tardif

Le mardi 8 février 2011

LE SÉNAT

Le mardi 8 février 2011

LE RACISME AU CANADA

INTERPELLATION—SUITE DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle :

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Oliver, attirant l'attention du Sénat sur l'état du pluralisme, de la diversité et du racisme au Canada et, en particulier, sur comment nous pouvons développer de nouveaux outils adaptés au 21^e siècle pour lutter contre la haine et le racisme, réduire le nombre de crimes haineux et accroître la tolérance au Canada en matière de race et de religion.

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, cette interpellation avait été ajournée au nom du sénateur Andreychuk. Je suggère qu'elle soit ajournée à nouveau à son nom lorsque j'aurai terminé mon allocution.

Honorables sénateurs, je prends la parole aujourd'hui afin de poursuivre l'excellente interpellation de l'honorable Donald Oliver, qui a attiré l'attention du Sénat, le 19 octobre dernier, sur la diversité, le pluralisme et le racisme au Canada. C'est avec beaucoup d'intérêt que je me joins à ce débat. Un dialogue ouvert sur ces questions est nécessaire afin que l'on puisse développer des moyens pour lutter contre la haine et le racisme, réduire le nombre de crimes haineux et accroître la tolérance et le respect au Canada.

[Traduction]

Je remercie mon honorable collègue d'avoir mis en lumière ce sujet d'une grande importance. En tant que Canadiens, nous devons nous attaquer aux questions entourant la diversité raciale, culturelle et ethnique de notre pays. Nous devons inspirer des valeurs positives à nos jeunes, des valeurs telles que la compréhension, l'acceptation et l'appréciation des différences qui forment la trame de la vie canadienne.

[Français]

Permettez-moi tout d'abord, honorables sénateurs, de partager quelques statistiques sur les réalités démographiques du Canada. Le Canada accueille annuellement environ 250 000 nouveaux résidents permanents qui viennent de partout dans le monde. Le recensement de 2006 révélait que des personnes de plus de 200 origines ethniques choisissent le Canada comme patrie, les minorités visibles représentant 16,2 p. 100 de la population totale, comparativement à 11,2 p. 100 en 1996.

Un rapport publié par Statistique Canada prévoit qu'en 2031, un Canadien sur trois fera partie d'une minorité visible et qu'un Canadien sur quatre sera né à l'étranger. En plus simples termes, la population de minorités visibles va doubler au cours des prochaines décennies au Canada. Cette évolution démographique atteste d'une croissance importante et récente de la diversité ethnique et religieuse du pays. Il va de soi que le paysage canadien est varié, pluriel et en perpétuel changement.

[Traduction]

Tout comme les réalités démographiques du Canada évoluent, celles de ma province de naissance, l'Alberta, sont également en train de changer. On estime que, d'ici 2031, les minorités visibles

formeront 38 p. 100 de la population de Calgary, soit plus que la moyenne nationale anticipée, et 29 p. 100 de la population d'Edmonton.

L'immigration et la diversité culturelle jouent un rôle essentiel dans la vitalité de l'Alberta. De plus, la diversité contribue sensiblement à la croissance, à la force et à la diversité des communautés francophones de la province.

[Français]

En effet, seulement trois franco-albertains sur 10 sont nés en Alberta, et près de 15 p. 100 des effectifs de langue française en Alberta proviennent de l'immigration. La Saskatchewan, l'Alberta et le Manitoba accueillent un grand nombre d'immigrants d'origine africaine, représentant 25,3 p. 100, 26,9 p. 100 et 27,8 p. 100 des nouveaux arrivants de langue française dans ces trois provinces. De plus, près de 2 700 franco-albertains sont d'identité autochtone.

Rappelons-nous aussi que, depuis 1988, le Canada dispose d'une Loi sur le multiculturalisme. Cette loi, qui englobe la politique canadienne du multiculturalisme et qui représente un cadre juridique et stratégique orientant les responsabilités et les activités fédérales concernant la promotion du multiculturalisme au Canada, a pour objectifs de préserver et de valoriser le multiculturalisme au Canada, faciliter la préservation de la culture et de la langue, combattre la discrimination, favoriser la sensibilisation et la compréhension culturelles et promouvoir des changements institutionnels qui tiennent compte de la dimension culturelle.

La plupart des provinces canadiennes détiennent aussi des politiques de multiculturalisme qui invitent tous les Canadiens à accepter la diversité culturelle, tout en les encourageant à être membres à part entière de la société canadienne. Au Québec, on parle plutôt d'une politique d'interculturalisme entre des groupes aux cultures diverses. La notion d'interculturalisme intervient comme moyen privilégié de sensibilisation à la diversité culturelle. Elle suppose une participation active de la société d'accueil à l'intégration des nouveaux arrivants en même temps qu'une connaissance et une compréhension mutuelles des différences culturelles. Plus précisément, l'interculturalisme suggère l'adoption de la culture dominante du pays ou de la région d'adoption associée à la recherche de points communs, tout en préservant les différences individuelles. La politique québécoise d'interculturalisme se fonde sur trois éléments clés : le français comme langue publique commune; la participation et la contribution de tous dans un cadre démocratique; et enfin, une société pluraliste et ouverte dans les limites qu'imposent les valeurs démocratiques et l'échange intercommunautaire.

[Traduction]

Certains érudits ont même soutenu récemment que le terme « multiculturalisme » devrait être retiré du vocabulaire national. Ils estiment que le Canada doit recentrer le débat en remplaçant le multiculturalisme par le concept du pluralisme, qui donne le sens de la citoyenneté grâce à la notion de responsabilité.

Pour Rudyard Griffiths, cofondateur de l'Institut Historica-Dominion, ce changement encouragerait les gens à se définir comme individus et à faire reconnaître leurs droits tout en renforçant chez eux la nécessité de prendre plus au sérieux leur fonction civique.

Le but, ici, est d'édifier une société réussie autour du concept de citoyenneté, de façon à permettre aux nouveaux venus de se familiariser avec les symboles et les institutions enracinés dans l'histoire du Canada, avec les valeurs fondamentales canadiennes de liberté et de démocratie ainsi qu'avec les contributions des groupes récemment arrivés.

[Français]

Peu importe la définition que l'on adopte, il reste que le principe d'égalité raciale et culturelle a force de loi au Canada, ce qui revient à dire que tous les organismes, ministères et sociétés d'État ont une responsabilité d'appliquer cette loi en promouvant la diversité culturelle dans tous les secteurs canadiens. A cela s'ajoutent plusieurs autres textes juridiques qui visent à combattre le racisme au Canada, notamment la Loi sur les droits de la personne, la Charte canadienne des droits et libertés, la Loi sur l'équité en matière d'emploi et plusieurs politiques provinciales, pour ne nommer quelques exemples.

La diversité fait aussi partie de nos valeurs canadiennes. Dans un sondage publié en 2003 par le Centre de recherche et d'information sur le Canada (CRIC), 54 p. 100 des personnes interrogées affirmaient que le multiculturalisme les rendait très fières d'être canadiennes.

[Traduction]

Toutefois, en dépit de l'existence de lois fédérales encourageant la tolérance et la diversité au Canada et de la croissance de la diversité dans notre pays, des incidents de racisme et d'intolérance continuent de se produire.

Une enquête réalisée en 2011 par l'Association d'études canadiennes et la Fondation canadienne des relations raciales a révélé que 46 p. 100 des répondants conviennent qu'il y a une montée du racisme au Canada, tandis que 45 p. 100 ne sont pas de cet avis. D'après l'enquête, 38 p. 100 des répondants ont été témoins d'un acte de racisme au cours de l'année précédente.

Cette enquête prouve que les Canadiens ont des points de vue divergents sur les manifestations du racisme au Canada et que plusieurs d'entre eux ne sont conscients ni de son existence ni de son importance. En fait, il suffit d'ouvrir un journal ou d'allumer la télévision pour se rendre compte que la discrimination se produit à différents niveaux.

• (1600)

J'ai été découragée de lire cet été un rapport interne concernant le caractère alarmant et systématique du profilage racial au sein du Service de police de Montréal. Le rapport, rédigé par des criminologues qui travaillaient pour le service depuis 2006, révèle que les jeunes Noirs du nord de Montréal sont arrêtés par la police dans près de 40 p. 100 des cas, à comparer à 5 ou 6 p. 100 dans les cas des jeunes Blancs. Le rapport montre aussi que le nombre de citoyens noirs arrêtés au hasard a plus que doublé entre 2001 et 2007 et que ces citoyens sont plus susceptibles que leurs homologues blancs d'être arrêtés sans justification ou pour des motifs vagues.

[Français]

Or, un autre indicateur de la discrimination raciale qui persiste au Canada est le niveau d'intégration des minorités visibles qui se mesure, entre autres, par la participation au marché du travail, l'éducation, le revenu, l'habitation, la participation politique et civique et la santé. Selon un rapport du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences du Canada, les minorités visibles et les Autochtones seraient désavantagés sur toutes ces mesures d'intégration. Le rapport note de grands écarts entre les perspectives du marché du travail pour les populations de minorités visibles et celles des non-membres de minorités visibles;

des taux d'emploi inférieurs et des taux de chômage supérieurs pour les minorités visibles; des exigences de flexibilité sur le marché du travail qui exposent de façon disproportionnée les groupes « racisés » au travail à contrat, temporaire, à temps partiel et par quarts, qui comporte peu de sécurité d'emploi, des salaires bas et peu d'avantages sociaux; des taux d'obtention d'un diplôme universitaire, parmi les Autochtones, qui sont considérablement inférieurs à ceux des non-Autochtones; des revenus d'emploi des minorités visibles du Canada correspondant en moyenne à environ 86 p. 100 du revenu moyen de la population générale; et, enfin, le fait que les nouveaux arrivants au Canada et les minorités visibles sont considérablement surreprésentés dans les quartiers à pauvreté élevée.

[Traduction]

Une récente constatation du Conference Board du Canada permet en outre de croire que le fait, pour le Canada, de ne pas utiliser adéquatement les compétences des immigrants coûte au pays quelque 5 milliards de dollars par an en perte de productivité. Ce n'est là qu'un exemple de la façon dont la discrimination se répercute négativement sur l'économie du pays.

[Français]

Ces données alarmantes témoignent d'une profonde discrimination ancrée dans nos institutions, nos systèmes et notre culture. L'honorable sénateur Oliver a présenté plusieurs indicateurs de discrimination et de racisme au Canada, et, pour reprendre ses sages propos, « l'égalité n'est toujours pas une réalité ».

[Traduction]

Mais il y a de l'espoir, honorables sénateurs. Je crois vraiment en l'éducation pour nourrir la tolérance et ouvrir les esprits, pour embrasser la diversité culturelle et sensibiliser le grand public aux préjugés et à la discrimination. D'après l'UNESCO, accès à l'éducation et tolérance vont de pair. L'intolérance trouve souvent sa source dans l'ignorance et la peur — peur de l'inconnu, peur de « l'autre » — des autres cultures, des autres religions et des autres pays.

J'aimerais évoquer les efforts pédagogiques déployés par plusieurs organisations dans ma province, l'Alberta, et les initiatives qu'elles ont lancées, soit la Caravane de la tolérance de l'Alberta et le John Humphrey Centre for Peace and Human Rights.

[Français]

C'est en 1995 que la première Caravane de la tolérance fut déployée dans cinq écoles des régions de Montréal et des Laurentides, et ce, à la suite de la mise sur pied d'un programme de sensibilisation sur les préjugés, la discrimination et les génocides dans les écoles secondaires par le Comité Rapprochement Québec. Suite au grand succès de la caravane auprès des jeunes on a assisté à la création d'un organisme sans but lucratif chargé d'administrer ce projet, soit la Fondation de la tolérance, et ce, par un de nos anciens collègues, le sénateur Goldstein.

Depuis lors, la Fondation de la tolérance travaille activement à encourager les jeunes des écoles secondaires à s'ouvrir aux différences en développant des outils pédagogiques et en offrant des activités, des ateliers et des initiatives de lutte contre le racisme et la discrimination.

[Traduction]

La Caravane de la tolérance de l'Alberta, qui est inspirée de la caravane de Montréal qui circule à travers tout le Québec, organise depuis 2006 des activités dans de nombreuses écoles françaises, ou d'immersion, dans ma province. La Caravane de la tolérance est l'une des initiatives vedettes de l'Alliance Jeunesse-Famille

de l'Alberta Society, une organisation à but non lucratif installée en Alberta qui vise à lutter contre le crime parmi les jeunes immigrants francophones et leurs familles et à faciliter leur intégration à la vie sociale et professionnelle de l'Alberta. Elle contribue à faire découvrir aux jeunes Albertains les effets du racisme, de la discrimination et des préjugés en encourageant les échanges culturels et les discussions interactives, et en cela, c'est vraiment une organisation essentielle.

[Français]

Pourrais-je bénéficier de cinq minutes supplémentaires, s'il vous plaît?

L'honorable Gerald J. Comeau (leader adjoint du gouvernement) : D'accord.

Le sénateur Tardif : La Caravane de la tolérance de l'Alberta vise surtout à renforcer et à encourager la collaboration entre les écoles, les jeunes, la police, les médias et la communauté. Les ateliers offerts par la caravane s'adressent aux jeunes de 9 à 17 ans et se font sous forme d'échanges, de dialogues et de causeries.

Dans le même ordre d'idées, le Centre John Humphrey pour la paix et les droits de la personne, à Edmonton, est un organisme sans but lucratif, qui a pour vision un monde manifestant une culture de paix et de droits humains, où la dignité de chaque personne est respectée, valorisée et célébrée. Sa mission est de promouvoir une culture de paix et de droits humains à travers des organismes et des activités éducatifs, des collaborations communautaires et la construction et l'édification de rapports dirigés par les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

[Traduction]

Le centre, installé à Edmonton, porte le nom du Canadien John Peters Humphrey, qui fut l'un des principaux rédacteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cette déclaration a vu le jour dans la foulée de la Seconde Guerre mondiale et de l'Holocauste. C'était un rejet global de la notion voulant que ce soit la personne au pouvoir qui détermine ce qui est juste. Elle a été rédigée par des hommes et des femmes de diverses nationalités, idéologies et religions.

La déclaration a été ratifiée le 10 décembre 1948. En 1995, l'année du 50^e anniversaire des Nations Unies, le pape Jean-Paul II l'a saluée comme l'une des expressions les plus hautes de la conscience humaine de notre temps.

La beauté de la Déclaration universelle des droits de l'homme, c'est qu'elle s'adresse à toutes les personnes, sans égard à la race, à la religion, à la géographie, au sexe ou à la classe sociale. Depuis 58 ans, elle sert de guide moral au monde entier, justement parce qu'elle a cette capacité exceptionnelle de tous nous interpeler, en dépit de nos différences et de notre diversité, comme si elle était adaptée à nos croyances et à nos aspirations individuelles.

La déclaration a eu une influence considérable sur la vie de millions de personnes aux quatre coins de la planète. Le meilleur exemple que je puisse donner est celui du Canada, qui a emboîté le pas aux Nations Unies en garantissant les droits fondamentaux de la personne par l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés.

Comme l'a souligné madame la juge en chef McLachlin, l'adoption de la Charte des droits et libertés en 1982 a enchâssé le respect des droits fondamentaux de la personne, des droits des Autochtones et de l'égalité dans la loi suprême qui régit l'ensemble des actions, des règlements et des lois du gouvernement. La Charte est l'expression ultime de l'engagement du Canada à l'égard de la liberté et de la dignité humaine.

[Français]

C'est avec beaucoup d'espoir que je termine ce discours. J'estime que la tolérance, la compréhension, le respect et l'ouverture à la diversité canadienne est un projet en cours de réalisation.

[Traduction]

Transformer ses craintes en compréhension, en acceptation et en ouverture fait partie des buts et des initiatives de nombreuses organisations d'un bout à l'autre de ce grand pays. Pour citer Nelson Mandela, comme j'ai essayé de le faire comprendre tout au long de ma contribution à l'interpellation du sénateur Oliver, « l'éducation est l'arme la plus puissante qui soit pour changer le monde ».

• (1610)

Dans un article publié récemment dans le journal *The Ismaili*, il est question de l'espace et de la liberté dont dispose le Canada pour négocier la pluralité des identités :

Cette conception typiquement canadienne de la citoyenneté signifie que l'endroit d'où nous venons ou la couleur de notre peau importent peu et que ce qui nous définit individuellement et collectivement, ce sont nos expériences et nos points de vue spirituels, moraux, éthiques, scolaires et culturels.

Comme le disait à l'époque l'ancien premier ministre Pierre Elliott Trudeau, une société qui cultive l'uniformité récolte l'intolérance et la haine.

Honorables sénateurs, nous devons être vigilants et poursuivre nos efforts pour faire en sorte que la diversité de nos politiques et de nos programmes soit reconnue comme une valeur culturelle fondamentale de la société canadienne.

(Sur la motion du sénateur Andreychuk, le débat est ajourné.)